

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'apportement pour la réception de barges d'éthanol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOGEPP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

KARNAT Wojciech

RCS / SIRET

4 1 0 2 6 8 8 9 0 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	- Modification d'une installation classées régime de l'autorisation : augmentation de capacité de stockage du dépôt rubrique 4331-1 de la nomenclature des ICPE, utilisation de l'apportement du Port Autonome de Paris pour l'approvisionnement du dépôt en éthanol et en essence - mode de réception barge dans la rubrique 1434-2 de la nomenclature ICPE. Cette rubrique est autorisée pour le dépôt et non soumise à définition d'un seuil.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la construction et l'utilisation d'un apportement au niveau de la berge attenante au dépôt, sur la Darse 6 du port de Gennevilliers. Cette structure, propriété de HAROPA Port de Paris, sera équipée par SOGEP pour la réception et le transit d'éthanol, voir d'essence ou distillat en cas de dysfonctionnement du pipeline, depuis des barges vers le dépôt. Le projet s'accompagne d'une réaffectation des bacs numérotés 9 et 10 pour le stockage d'éthanol.

Les ouvrages à construire sont les suivants:

- Une estacade en béton armée, sur laquelle seront installés les équipements SOGEP pour le transfert de produits,
- Une zone d'amarrage, composée de 2 ducs d'Albe de part et d'autre de l'estacade,
- La réhabilitation et le confortement du perré existant.
- Une zone d'attente en aval de l'estacade, constituée de 4 ducs d'Albe

Ces travaux s'accompagnent de la démolition complète d'une au moins des estacades existantes au droit du site SOGEP, suite aux investigations en recherche de plomb ou d'amiante.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pérenniser l'activité du dépôt, grâce à :

- La réception d'éthanol par barge permettra à d'assurer la ponctualité de l'approvisionnement du dépôt, tout en réduisant le trafic routier (très dense en région parisienne),
- La possibilité de réceptionner de l'essence ou des distillats par barge permet de palier à un éventuel défaut d'approvisionnement de la part de TRAPIL,
- La réaffectation des bac 9 et 10 pour le stockage d'éthanol permet d'augmenter la capacité du dépôt pour ce produit, afin de répondre à une demande croissante en éthanol ces dernières années.
- La réhabilitation et le confortement du perré existant permet de consolider la berge Nord de la Darse 6. De plus, avec la démolition d'une au moins des estacades existante et l'arrachage de 32 pieux métalliques, la section d'écoulement des eaux dans la Darse sera améliorée après les travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales phases des travaux relatif au projet sont les suivantes :

1. Construction de l'appontement sur les berges de la Darse 6. Ce chantier est entièrement réalisé par HAROPA Ports de Paris. Il est prévu pour durer 10 mois et s'accompagnera d'une restauration des berges au droit du dépôt. Dans un premier temps, il est prévu la réalisation de travaux de démolition (démolition de l'estacade située à l'Est du projet, des dalles de battages et arrachage des pieux existants), avant la réalisation des travaux de construction (construction de l'estacade et de la zone d'amarrage associées, réhabilitation et confortement du perré, construction d'une zone d'attente pour bateaux constituée de 4 ducs d'Albes)
2. Mise en conformité des bacs 9 et 10 pour recevoir de l'éthanol. En plus des vérifications classiques réalisée lors des Opérations Décennales, des travaux de chaudronnerie seront réalisés pour la mise en place d'écrans flottants dans ces réservoirs de stockage.
3. Instrumentation de l'appontement et raccordement des installations existantes du dépôt. Cette phase des travaux consiste à la mise en place de tuyauteries et autres équipements liés au process de transit d'hydrocarbures entre l'appontement et le dépôt. Un rack aérien de 4 mètres de haut sera construit pour le passage des tuyauteries, au niveau de l'appontement et au dessus de la voie d'accès pompiers.
4. Le test des installations avant leur mise en service. Cette phase appelée "essais hydrostatiques" sert à s'assurer du bon

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La structure de l'appontement sera la propriété du Port Autonome de Paris. SOGEPP sera propriétaire des équipements industriels installés en super structure, de telle sorte que leur maintenance sera à la charge de SOGEPP.

Les opérations de déchargement de barges seront effectuées de jour uniquement et sous la supervision d'un opérateur dans la barge. Le raccordement du bras marine sera nécessairement effectué sous la supervision directe d'un opérateur du dépôt. Une caméra de télé-surveillance sera installée en complément. En moyenne l'opération de déchargement d'une barge est prévue pour durer moins de 10 h. Le niveau de remplissage des bacs est retransmis, en direct et de manière continue, dans le poste de commande du dépôt grâce à un système de téléjaugeage.

Les installations du projet sont conçues pour accueillir les produits habituellement stockés sur le dépôt. SOGEPP met en place les mesures de prévention et de protection suivantes au niveau de l'appontement :

- Une cuvette de rétention, dotée d'un détecteur d'hydrocarbure au point bas et d'une pompe de relevage vers le réseaux d'eaux huileuses du site,
- Deux canons permettant de couvrir la surface de l'appontement,
- Un ou deux déversoirs à mousse permettant de couvrir la surface de l'appontement.

Les bacs de stockage 9 et 10 seront équipés des mêmes moyens de prévention et de protection que les autres bacs (boites à mousses, couronnes de refroidissement, système de purge, ...)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création de l'apponement ne relève pas de la nomenclature eau (notamment concernant les rubriques du titre III).

Après échanges avec l'Administration, il s'avère que la modification projetée nécessite une demande de cas par cas (présent formulaire CERFA n°14734*03) permettant de caractériser la modification et les incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et sur la santé.

Afin de permettre au Préfet de disposer de tous les éléments d'appréciation permettant d'évaluer l'évolution des incidences et risques de ce projet, il a été prescrit d'accompagner la demande de l'exploitant d'un Porter A Connaissance (PAC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Augmentation de la quantité totale de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 susceptible d'être présente sur le dépôt	- 2 897 tonnes
- Apponement pour la réception de barges d'éthanol ou d'essence	- 195 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

27, route du bassin n°6
92230 GENNEVILLIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 1 7 ' 2 2 " 559 Lat. 4 8 ° 5 6 ' 5 0 " 681

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Gennevilliers

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les bacs 9 et 10 datent de 1952 et sont autorisés par l'AP du 3 octobre 1995. Le projet consiste en une réaffectation des bacs autorisés par l'arrêté préfectoral du site pour une exploitation en éthanol.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé dans aucun périmètre de protection d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la "pointe aval de l'île Saint-Denis " (ZNIEFF de type 2, réf. 110030009) à 350m au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé dans aucun périmètre de protection d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche concerne le " Glacis du fort de Noisy-Le-Sec" (réf. FR3800418) située à 14km au Sud-Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé dans aucun périmètre d'un parc national, d'une réserve naturelle ou d'un Parc Naturel Régional (PNR). Le PNR le plus proche est l' "Oise - Pays de France" (réf. FR8000043) situé à 15 km au Nord.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans la zone du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département des Hauts-De-Seine. Dans l'environnement urbain très dense de la métropole, le PPBE concerne principalement les voies de communications terrestres et aériennes. Le dépôt se trouve dans une zone à faible enjeu.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou dans le périmètre de protection d'un site patrimonial remarquable. D'après l'Atlas du Patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables les plus proches sont la "Cité-Jardin" de la commune de Gennevilliers et le "lac d'Enghien" (thématique : planification et gestion du territoire).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas implanté dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. En effet, les berges sont classées dans l'enveloppe d'alerte "Classe 3" : zone pour laquelle les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser. Un diagnostic Faune-Flore a été réalisé au niveau de la berge concernée par le projet : la zone ne présente pas un enjeu particulier (berges bétonnées, talus uniquement enherbés. absence d'arbres et taillis).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre d'application du Plan de Prévention du Risques Inondation de la Seine dans les Hauts-De-Seine (92). Les travaux prévus sont compatibles avec le PPRI car ils ne créent aucun remblai en zone inondable ni aucun nouvel obstacle à l'écoulement des crues. De manière générale, le projet contribue à un meilleur écoulement des eaux. Le site se trouve sur une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques : le PPRT des sites de SOGEPP et TRAPIL.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du dépôt, plusieurs sites dont les sols sont pollués sont recensés dans les bases de données BASOL et des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) : les anciens terrains exploités par SITESC et TOTAL, et les sites actuels TRAPIL et SERRE ANDRIEUX Dans le cadre de l'arrêté d'autorisation du site SOGEPP, un suivi piézométrique semestriel de la nappe est réalisé et indique la présence de traces d'hydrocarbures. Le site est en classe 2 (à surveiller).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parties captives de la nappe de l'Albien, au-dessus de laquelle est situé le site, sont situées dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de Seine de Normandie définies par l'Arrêté Préfectoral de Coordinateur de Bassin du 14/10/2016.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'établissement n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. D'après l'outil de cartographie interactive CARMEN, les sites inscrits les plus proches sont la "Cité-Jardin" de la commune de Gennevilliers et le "lac d'Enghien" (thématique : planification et gestion du territoire). Ils se trouvent à une distance supérieure à 2 kilomètres.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité d'un site Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est l'un des "Sites de Seine-Saint-Denis" (ZPS, réf. FR1112013) à 350m au Nord-Est, au niveau de l'Île-Saint-Denis.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dépôt SOGEPP ne se trouve pas à proximité d'un site classé. D'après l'outil de cartographie interactive CARMEN, le site classé le plus proche se trouve à 3 kilomètres au Nord dans la commune de Sannois.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à impliquer de nouveaux drainages, ou à modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition des installations existantes au niveau de la Darse et les travaux liés à la réhabilitation et au confortement des berges génèrent des matériaux qui seront traités comme déchets dans les centres de traitement adaptés. En particuliers, les produits de déblais réalisés sous l'eau (environ 3900 mètres cubes) seront évacués vers des centres de traitement pour produits pollués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet nécessitent l'apport de matériaux. Ces matériaux sont essentiellement nécessaire à la construction de l'estacade, la réhabilitation et le confortement des berges. En particulier, 2300 mètres cubes de remblais (enrochement) sont nécessaires pour la réalisation travaux sur les berges.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lieu d'implantation du projet ne présente aucun des habitats favorables à la reproduction des trois espèces cibles de faune aquatique. L'inspection réalisée en avril, en recherche de frayères, n'a rien donné. D'un point de vue flore et faune terrestre, le secteur est assez pauvre (berges bétonnées, talus uniquement enherbés, absence d'arbres et taillis) de telle sorte qu'aucunes espèces ne seraient susceptibles d'y trouver des conditions favorables à leur reproduction.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) Natura 2000. Après analyse des impacts, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les oiseaux ou les plantes recensées dans le formulaire standard de données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de Seine de Normandie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans le périmètre de protection d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le dossier de Porter-A-Connaissance annexé permet de prouver l'absence d'impact du projet vis à vis du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement se trouve dans le périmètre d'application du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans les Hauts-De-Seine (92). Les travaux prévus sont compatibles avec le PPRI car ils ne créent aucun remblai en zone inondable ni aucun nouvel obstacle à l'écoulement des crues. Le site est implanté dans une zone présentant un risque de sismicité très faible et le risque lié à la foudre peut être écarté en raison des dispositifs de protection présents sur site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une zone de sensibilité particulière vis à vis du risque sanitaire, compte tenu de la faible densité de population environnante. Le projet n'engendre pas et n'est pas concerné pas des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet SOGEPP engendre: - une réduction du trafic terrestre - une augmentation du trafic fluvial (l'augmentation du trafic fluvial liée au projet représente une proportion négligeable par rapport au trafic global des ports de Paris)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de nouvelles sources de nuisances sonores. Il n'est pas non plus concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas à l'origine de nouvelles sources de nuisances olfactives. Il n'est pas non plus concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'absence d'évolution significative de l'activité, les niveaux vibratoires générés par le site seront analogues à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De nouvelles installations d'éclairage seront installées avec le projet. La zone industrialo-portuaire dans laquelle le site est implanté étant entièrement éclairée, les émissions liées au projet ne seront pas de nature à induire de nouvelles nuisances.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation des bacs 9 et 10 (actuellement à l'arrêt) pour le stockage d'éthanol engendre une augmentation négligeable des rejets atmosphériques.</p> <p>Le site est équipé d'une unité de récupération de vapeurs dimensionné pour le traitement des émanations gazeuses du site dans la configuration future.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est généré sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des effluents classiques de lavage et issus des tests hydrostatiques seront générés par le projet. Cela représente une quantité relativement faible d'effluent. Ces opérations sont couramment réalisées sur l'ensemble du site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des déchets dangereux, c'est notamment le cas des matériaux issus des travaux de consolidation des berges.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet SOGEPP ne modifie pas significativement les installations existantes du site de Gennevilliers. Il n'aura aucun impact sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'accompagne d'un certain nombre de mesures permettant d'éviter ou de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en plus de celles déjà mises en place sur le site SOGEPP). Elles sont listées ci-dessous :

- Une cuvette de rétention sur l'apportement munie d'un détecteur de produit (réduction de l'impact sur l'environnement)
- Moyens d'intervention (types canons et déversoirs) sur l'apportement (réduction de l'impact sur la santé humaine)
- Mesures de protections (types couronnes de refroidissement, boîtes à mousse, événements, écrans flottant) sur les bacs 9 et 10 (réduction de l'impact sur la santé humaine)
- Procédure d'arrêt d'urgence des installations liées au projet (réduction de l'impact sur l'environnement et la santé humaine)

Les travaux seront réalisés conformément à la charte qualité HAROPA- Ports de Paris visant à limiter et à maîtriser les nuisances et les risques générés pas les chantiers (optimisation de la gestion, prévention et limitation de l'impact accidentel du chantier, amélioration continue des conditions de travail, gestion efficace des déchets, ...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'entraîne pas un accroissement significatif des dangers et des impacts du site de SOGEPP Gennevilliers. L'analyse menée dans le dossier de Porter-A-Connaissance permet de conclure que cette modification n'est pas substantielle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Dossier de Porter-A-Connaissance pour l'utilisation de l'apponement par SOGEPP et pour la réaffectation des bacs 9 et 10 pour le stockage d'éthanol.

Annexe 8 - Dossier de Porter-A-Connaissance pour le projet de construction de l'apponement est annexé au présent CERFA. Ce document permettra notamment d'évaluer les impacts et les nuisances du projet de construction d'un nouvel apponement au niveau de la Darse 6.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gennevilliers

le, 05/01/2022

Signature



Wojciech KARNAT
Directeur Général